

Questions orales

● (1420)

LA PROCÉDURE PRÉVUE POUR L'EXAMEN DE DIVERSES PRÉOCCUPATIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le vice-premier ministre n'ignore pas que j'ai toujours été pour l'Accord du lac Meech s'il doit faire du Québec un associé à part entière de notre fédération, aux termes de la Loi constitutionnelle de 1982, et je le suis toujours.

Au cours de deux interventions que j'ai faites au Parlement à ce sujet, j'ai également signalé au premier ministre les domaines que nous croyons nécessaire de consolider, c'est-à-dire la Charte des droits, l'avenir des territoires du Nord, la protection de nos autochtones, l'étendue du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral et les garanties concernant les droits linguistiques de la minorité.

Le texte final tient-il compte de ces préoccupations? Dans la négative, que va-t-on faire pour permettre à la Chambre des communes de se pencher ouvertement, complètement et publiquement sur ces questions afin que les Canadiens puissent connaître à fond la loi fondamentale de notre pays avant qu'elle ne soit adoptée pour de bon?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je me réjouis de voir, comme tous les députés, du moins de ce côté-ci, que le chef de l'opposition approuve le principe de l'Accord du lac Meech. Nous n'avons pas encore vu le texte final et il est donc très difficile de répondre avec précision aux questions du chef de l'opposition. Je crois néanmoins qu'en 1981-1982, des amendements ont été adoptés.

Comme je l'ai dit, nous allons aborder ces questions avec les leaders parlementaires, si toutefois un accord est conclu demain. Je peux assurer au chef de l'opposition, conformément aux déclarations que le premier ministre a faites, que les députés auront toute l'occasion voulue de participer à ce débat très important.

[Français]

ON EXIGE UN TEXTE JURIDIQUE CLAIR

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Étant donné l'absence du premier ministre, ma question s'adresse également au vice-premier ministre et porte sur l'entente du lac Meech. Tous connaissent la position que j'ai prise en cette Chambre et en dehors de la Chambre, je n'ai pas l'intention de la modifier. Cependant, beaucoup de personnes, et moi-même je l'ai fait lors de mon intervention à la Chambre le 11 mai, j'ai soulevé la question de l'interprétation qui peut être donnée à la disposition relative au pouvoir de dépenser.

Demain, le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces doivent se rencontrer pour travailler à la rédaction d'un texte juridique qui donnera suite à l'entente. Est-ce que le vice-premier ministre peut assurer cette Chambre et tous les Canadiens que le texte juridique que le premier ministre entend proposer à ses collègues des provinces sera

clair, net, afin d'éviter toutes les ambiguïtés, d'une part, concernant la capacité du gouvernement fédéral de mettre de l'avant et d'appliquer des programmes nationaux, et, deuxièmement, la crainte qui a été également soulevée à cause de la mauvaise interprétation de certaines provinces, le Québec en particulier, qui craignent que le gouvernement fédéral pourrait intervenir sans consultations dans des domaines de juridiction provinciale exclusive? Est-ce que le vice-premier ministre peut assurer que le texte juridique sera bien clair là-dessus?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention d'engager maintenant un débat sur des points précis. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes empressés de tenir un débat à la Chambre des communes pour obtenir l'opinion des députés d'en face et des députés ministériels sur les principes régissant cet accord.

Pour ce qui est de l'interprétation, il y a certes des premiers ministres dont l'interprétation de l'accord diffère de ce qui avait été entendu. Toutes ces questions seront débattues demain. Bien entendu, les vues, les opinions et les remontrances faites par le député dans un discours très éloquent à la Chambre entreront en ligne de compte. C'est précisément pourquoi nous voulions tenir ce débat à la première occasion.

● (1425)

[Français]

LES DROITS DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai un peu de misère à suivre le vice-premier ministre parce que, finalement, on a beau pouvoir faire des interventions à la Chambre—et Dieu sait si je n'ai pas hésité à prendre position dans ce débat—aucune opportunité ne nous est donnée de faire des propositions précises. Donc, il faut s'appuyer sur le point de vue du gouvernement. En fin de compte, monsieur le Président, c'est ce gouvernement qui dirige les négociations et il ne veut pas répondre.

● (1430)

Monsieur le Président, dans l'Accord du lac Meech il y a d'autres questions qui ont été soulevées. J'ai moi-même été dans le Nord de l'Ontario en fin de semaine et j'ai rencontré beaucoup de francophones hors Québec. Je demanderais au vice-premier ministre: Pourrait-il assurer la Chambre et tous les Canadiens, en particulier les Canadiens d'expression française qui vivent hors Québec, que les textes juridiques qui vont sortir probablement du lac Meech ou d'un autre endroit demain vont assurer non seulement les droits des francophones hors Québec mais vont assurer que ces droits-là puissent être réaffirmés et que c'est le rôle du Parlement du Canada et des provinces de promouvoir les droits des francophones hors Québec? Ce que les francophones veulent hors Québec, c'est être des citoyens à part entière et pouvoir vivre et obtenir des services dans leur langue partout au pays.